

L'OCCE, un partenaire éducatif

Fiche d'identité :

FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Office Central de la Coopération à l'Ecole

Fédération nationale de 101 départements

Association Loi 1901, Reconnue d'utilité publique,
complémentaire de l'Ecole et agréée Jeunesse et
Education Populaire

Création en 1928.

Transformation en Fédération en 1988.

Email : federation@occe.coop

Tél : 01 44 14 93 30

Président : Eric Weill

Contact : Christian Robillard, Secrétaire général
(c.robillard@occe.coop)

101 bis rue du Ranelagh
75016 Paris

Sites internet :
www.occe.coop



Revue bimestrielle :
« Animation & Education »



<http://animeduc.occe.coop>



L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) fédère la vie de 101 Associations départementales regroupant 51300 coopératives scolaires pour un effectif de près de 5 millions d'adhérents. Elles s'affirment comme un partenaire éducatif.

Définie par la circulaire ministérielle du 23 juillet 2008, la coopérative scolaire OCCE est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Fondamentaux

La coopération à l'école peut se définir comme un système cohérent de valeurs et de principes issus des fondamentaux républicains, coopératifs, associatifs (aide, entraide, tutorat, cotisation volontaire, projet, conseil de coopérative,...), d'attitudes et de pratiques donnant du sens à l'Ecole et aux apprentissages (construction active de connaissances, découverte et respect de l'autre, débat démocratique,...). Dans l'école, dans la classe, elle vise aux apprentissages prévus par les programmes de l'Education nationale par des pratiques pédagogiques coopératives intégrant des pratiques citoyennes. Une « Vie associative » au quotidien en quelque sorte.

Partenaires

L'OCCE accompagne les enseignants dans leurs pratiques professionnelles par des formations, des outils pédagogiques et des propositions d'actions, par exemple dans les domaines de la lecture, de l'écriture, des pratiques artistiques, de l'éducation au développement durable. Partenaire éducatif au service des projets partenariaux, l'OCCE travaille aussi bien avec le tissu associatif local qu'avec les services éducation, culturels et Jeunesse des villes ou bien encore les lieux culturels : Maisons de quartier, théâtres, salles municipales...

Traçabilité

Par son système reconnu de contrôles, la coopérative OCCE garantit la traçabilité des subventions (quitus des parents d'élèves, et Commissaires aux Comptes au niveau de chaque département). Son implantation locale lui permet de répondre aux situations diverses par des éléments adaptés et juridiquement fiables.

Un exemple d'action nationale OCCE: « Jardinons à l'école »

Cette action s'inscrit dans un projet d'apprentissages scolaires. Les élèves écrivent au Maire de la commune pour obtenir l'autorisation de cultiver un espace de pelouse de l'école et sollicitent le concours du service des espaces verts pour préparer la terre et obtenir les conseils d'un professionnel qui sera reconnu lorsque les enfants le verront travailler dans la ville.

Au sein de leur coopérative, les enfants mesurent, calculent, achètent plantes et graines, gèrent le budget, observent, identifient, expérimentent, déduisent, écrivent, dessinent, rendent compte. Nos coopérateurs jardiniers apprennent ainsi le respect des plantes, mais aussi des espaces verts collectifs municipaux. Ils entraînent souvent leurs parents dans leur volonté de continuer à la maison en multipliant les fleurs dans la ville, facteur d'un mieux être pour tous.



Photo © Robert Touati